



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Certaines aides auditives remboursées intégralement à partir du 1er janvier 2021

Publié le 24 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À compter du 1^{er} janvier 2021, la prise en charge par la Sécurité sociale des audioprothèses évolue. Les assurés choisissant les appareils inclus dans le dispositif du « 100 % santé » seront entièrement remboursés. Le prix du premier modèle sera plafonné à 950 € (au lieu de 1 100 € en 2020) pour les personnes âgées de plus de 20 ans. 240 € seront pris en charge par l'Assurance maladie et 710 € par les complémentaires santé. Ce remboursement intégral (sans reste à charge) des aides auditives était prévu dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé » par un décret publié au *Journal officiel* du 12 janvier 2019.

- Les aides auditives de classe I, qui relèvent de l'offre « 100 % santé », sont soumises à un prix limite de vente et sont entièrement remboursées. Ce sont des équipements avec au moins 3 options parmi les suivantes : réducteur d'acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation du son entre les 2 oreilles, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie $\geq 6\,000$ Hz, apprentissage de sonie, réducteur de réverbération. Ils sont proposés avec une période d'essai de 30 jours minimum avant achat et une garantie de 4 ans.
- Les aides auditives de classe II, en dehors du « 100 % santé », sont des dispositifs à prix libre dans lequel les fonctionnalités des appareils ne permettent pas de garantir une absence de reste à charge. Toutefois, le reste à charge est modéré.

Rappel : Pour bénéficier du remboursement d'un appareillage sur mesure, vous devez présenter une ordonnance à un audioprothésiste. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les audioprothésistes doivent obligatoirement établir et proposer un devis comportant au moins une offre « 100 % santé » pour chaque oreille.

Textes de loi et références

- Décret du 11 janvier 2019 visant à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/1/11/SSAS1831369D/jo/texte)
- Arrêté du 14 novembre 2018 portant modification des modalités de prise en charge des aides auditives et prestations associées au chapitre 3 du titre II de la liste des produits et prestations prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/14/SSAS1830986A/jo/texte)

Et aussi

- Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2021 : les principales mesures (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14542>)
- Prothèses auditives : nouvelle prise en charge en 2020 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13802>)

Pour en savoir plus

- Aides auditives : quelle prise en charge ? [↗](https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/optique-audition/protheses-auditives) (Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam))
- 100 % Santé : mise en place d'une offre d'aides auditives sans reste à charge le 1er janvier 2021 [↗](https://www.ameli.fr/professionnel-de-la-lpp/actualites/100-sante-mise-en-place-dune-offre-daides-auditives-sans-reste-charge-le-1er-janvier-2021) (Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam))

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos

- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0